

Délibération du Conseil Municipal**D.2022-81****ACTE : 1.1.8****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME GAUCHET A MME. BASSO-GUICHARD,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MMES BOUCIER, ET NEGRE, M. BADOE,

Secrétaire : M. FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 16/09/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : VALIDATION DU PROJET DE RESTAURATION DE LA HALLE**

Vu la délibération du 31 janvier 2022 validant les demandes de subventions à l'État, au Département et à la Région,

Vu la délibération du 20 Avril 2022 approuvant le nouveau plan de financement,

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fermeture du Trésor Public (au rez-de-chaussée) et au déménagement des bureaux de la Communauté de Communes (à l'étage), le bâtiment de l'ancienne halle est actuellement un espace vacant.

Un projet de réhabilitation peut désormais être envisagé. Monsieur le Maire précise que la restauration de ce bâtiment a plusieurs ambitions :

- Permettre de soutenir la nouvelle dynamique touristique de la commune ;
- Accentuer la qualité du patrimoine bâti de la Place des Cormières et renforcer la dynamisation du territoire grâce aux évènements et marchés qui y seront organisés en toute saison, favorisant ainsi les liens ;
- Répondre à l'enjeu de la transition écologique via le changement des menuiseries extérieures, l'installation d'un nouveau système de chauffage, et l'isolation des murs afin de d'utiliser ce bâtiment en « toute saison ».
- Permettre sur le plan financier de réduire la perte des recettes locatives par des recettes supplémentaires liées à l'augmentation des commerçants ambulants au marché hebdomadaire du samedi.

Monsieur le Maire précise que la restauration de ce bâtiment permettrait de :

- Créer un nouvel espace public pour améliorer l'organisation de manifestations ;
- Pouvoir accueillir des commerçants supplémentaires au marché hebdomadaire du samedi et plus particulièrement des producteurs locaux en circuits courts ou favorisant la démarche bio du label Territoire bio engagé ;
- Proposer un lieu plus propice à l'organisation d'animations culturelles (cinéma, concert, expositions...);
- Améliorer l'image de la commune auprès des touristes et des pèlerins.

- Répondre aux recommandations du label "Commune Halte" sur les chemins de Compostelle quant à la mise à disposition d'abris et de toilettes (programme triennal en cours) ;
- Apporter un plus au label "Plus Beaux Villages de France" par la mise en valeur architecturale de cet édifice et de la place des Cornières.
- Augmenter la capacité des toilettes publiques aux normes pour les personnes à mobilité réduite ;

Après présentation du dossier préparé par le service animations-communication, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation du projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : le projet de restauration de la Halle ;
- **CHARGE** : le Maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
François LE MOING